

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHANCIA**  
Séance du lundi 21 novembre 2022

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10	L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-et-un novembre, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2022	<b>Étaient présents :</b> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric.
Date de mise en ligne de la délibération : 01/12/2022	<b>Excusé-es :</b> MEYNET Francine excusée donne pouvoir à BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, KOCIOL Guillaume excusé donne pouvoir à BONIN Robert.  <b>Secrétaire de séance :</b> BELZUZ Jean-Claude
<b>Objet :</b> Demande d'attribution de subventions	

Vu le courrier du 20 octobre 2022 de l'association Tennis Club Dortan Lavancia,

Vu le mail de demande par mail de l'AFMTELETHON en date du 19 octobre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** exceptionnellement la demande de subvention du Tennis Club de Dortan sur condition de présentation du bilan, le montant de la subvention pour 2023 sera de 50 €/mineurs licencié de Chancia,
- **REJETTE** la demande de subventions de l'AFMTéléthon.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Robert BONIN